

Arrêtés ministériels

A.M., 2011

Arrêté numéro AM 2011-003 de la ministre du Travail en date du 1^{er} octobre 2011

CONCERNANT la nomination du président et de 12 membres du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre;

LA MINISTRE DU TRAVAIL,

VU l'abrogation de la Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. C-55) au 1^{er} octobre 2011;

VU l'entrée en vigueur, à cette même date, de l'article 12.1 de la Loi sur le Ministère du travail (L.R.Q., c. M-32.2) prévoyant la constitution par la ministre du Travail du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre;

VU l'article 12.6 de cette loi prévoyant que le comité est formé d'un président, de six personnes choisies parmi celles qui sont recommandées par les associations de salariés les plus représentatives, de six personnes choisies parmi celles qui sont recommandées par les associations d'employeurs les plus représentatives, ainsi que du sous-ministre du Travail ou de son délégué qui est d'office membre du comité, mais qui n'a pas droit de vote;

VU les articles 12.7 et 12.8 de cette loi prévoyant notamment que le mandat des membres du comité autres que le président ou son délégué est d'une durée de trois ans, que celui du président est d'une durée de cinq ans et qu'à l'expiration de leur mandat, ceux-ci demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

VU le deuxième alinéa de l'article 12.10 de cette loi prévoyant que la ministre fixe les honoraires, les allocations ou le traitement du président ou, suivant le cas, son traitement additionnel s'il y a lieu;

VU l'article 12.12 de cette loi prévoyant que les membres du comité autres que le président et le sous-ministre du Travail ou son délégué ne sont pas rémunérés, mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine la ministre;

CONSIDÉRANT que les recommandations requises par la loi ont été obtenues;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Monsieur Fernand Matteau est nommé président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2011.

À compter de la date de sa nomination, monsieur Matteau reçoit à titre de traitement annuel additionnel, un montant de 10 323 \$, versé sur une base périodique.

En sus des autres allocations auxquelles il a droit, monsieur Matteau reçoit une allocation pour le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 2 070 \$, sur présentation de pièces justificatives.

Sont nommés membres du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2011 :

— monsieur François Vaudreuil, président, Centrale des syndicats démocratiques;

— monsieur Louis Roy, président, Confédération des syndicats nationaux;

— monsieur Michel Arsenault, président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;

— monsieur Réjean Parent, président, Centrale des syndicats du Québec;

— monsieur Serge Cadieux, directeur exécutif, Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau (CTC-FTQ);

— monsieur François Lamoureux, adjoint au comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux;

— madame Françoise Bertrand, présidente, Fédération des chambres de commerce du Québec;

— madame Marie-Hélène Jetté, associée, Norton Rose;

— madame Martine Hébert, vice-présidente, Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;

— monsieur Simon Prévost, président, Manufacturiers et exportateurs du Québec;

— monsieur Yves-Thomas Dorval, président, Conseil du patronat du Québec;

— monsieur Jerry Touzel, directeur des ressources humaines, Alcoa ltée.

Les membres du Comité ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour, conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux et adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Québec, le 1^{er} octobre 2011.

La ministre du Travail,
LISE THÉRIAULT

56486